

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue par vidéoconférence, le lundi 4 mai deux mille vingt à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Alexandre Duval, conseiller no 2
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-05-53

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

6.5 *Sûreté du Québec-Facture-Lettre FQM*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-05-54

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'avril 2020 se chiffrent à 15 93,31\$
- Les factures payées durant le mois d'avril 2020 se chiffrent à 8 061,91\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

20-05-55

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2020 au montant de 10 368,76\$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.3 RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, monsieur le maire Robert Beauchamp a préparé un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la municipalité. Il en fait la lecture.

Celui-ci sera publié sur le site web, sur facebook ainsi que plusieurs copies seront disponibles au dépanneur.

5.4 OFFRE DE SERVICE-MRC DES MASKOUTAINS-PROJET PAVAGE DU RANG BORD-DE-L'EAU SUD

Le sujet est reporté.

5.5 POLITIQUE DE LA FAMILLE-SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES-11 AU 17 MAI 2020-PROCLAMATION

20-05-56

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !*;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Gilles Bernier,
Appuyé par monsieur Alexandre Duval,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la semaine du 11 au 17 mai 2020 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !*.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.6 JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES-PROCLAMATION

20-05-57

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers,
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2020 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.7 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE-PROCLAMATION

20-05-58

CONSIDÉRANT que la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* se tiendra le 17 mai 2020;

CONSIDÉRANT que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Gilles Bernier,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Appuyé par madame Karyne Messier Lambert,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER le 17 mai 2020 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.*

5.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #20-438
ABROGEANT L'ARTICLE 8 : TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES
DU RÈGLEMENT DE TAXATION #20-437

Avis de motion est donné par monsieur Pascal Bernier, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 20-438 abrogeant l'Article 8 : Taux d'intérêts sur les arrérages du règlement de taxation #20-437.

Le projet de règlement a été déposé et remis aux élus comme la Loi le prescrit. Une dispense de lecture sera émise.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications à l'Article 8 concernant le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes ainsi que sur diverses factures en souffrances. Cet article est aboli et sera remplacé à chaque année par l'adoption du taux d'intérêts sur tous arrérages par résolution.

5.9 CRÉATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LA VIDANGE DES BOUES-
DÉPÔT À TERME ET-3

20-05-59

Considérant que lors de la construction du réseau d'égout en 2013 un règlement d'emprunt a été octroyé et qu'une méthode complexe de taxation annuelle a été imposée depuis 2015;

Considérant qu'un montant de 100\$ était et continue à être prélevé par les citoyens desservis par le réseau d'égout afin de contribuer à l'entretien du réseau, mais plus spécifiquement pour le moment de la vidange des bassins de l'usine d'épuration qui est une obligation environnementale qui doit être effectuée lors de l'atteinte d'un certain niveau de boues;

Considérant que cette somme est affectée strictement à cette fin;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la création d'un fonds réservé (ET-3) portant intérêts, du montant réel contribué à ce jour, soit un montant de 51 750\$, servant strictement à la vidange des boues.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.10 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR L'AIDE ALIMENTAIRE

20-05-60

Considérant la création d'un comité pour venir en aide aux Marcellois en difficulté financière lors de la séance de conseil d'avril, au niveau de l'aide alimentaire;

Considérant qu'un donateur à l'intention de verser des fonds à la Municipalité à condition que cette somme soit strictement réservée pour les besoins alimentaires;

Considérant qu'il y aurait lieu de créer un fond réservé à cette fin;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la création d'un fonds réservé pour l'aide alimentaire, soit (ET-4) afin d'y verser toutes les sommes de donation.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu verse un montant de 250\$ dans ce fonds réservé pour l'aide alimentaire.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

Monsieur Pascal Bernier retire son droit de vote pour apparence de conflit d'intérêts.

6.1 GÉNÉRATRICE-SOUMISSIONS

20-05-61

Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à trois soumissionnaires pour l'achat d'une génératrice sur le pto;

Considérant que plusieurs spécifications avaient été demandées afin que cela respecte les conseils de notre électricien;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les deux soumissions suivantes, savoir:

- Groupe Maska Inc. Avec deux options : 65KW à 9 960\$ ou 85KW à 10 350\$;
- Génératrice Drummond (Wajax) : 40KW à 8 894,47\$

Considérant que les soumissions sont conformes;

En conséquence,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de Génératrice Drummond qui est le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 8 894,47 avant taxes.

6.2 RATIFIANT-RAPPORT ANNUEL DE L'AN 8 POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

20-05-62 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport annuel de l'an 8 pour le schéma de couvertures de risques tel que présenté.

6.3 DÉPLACEMENT INCENDIE POUR FEUX ILLÉGAUX, EN L'ABSENCE DE PERMIS DE BRÛLAGE

20-05-63 Considérant qu'au cour du mois d'avril il y a lieu de nombreux feux à ciel ouvert malgré l'interdiction officielle de la SOPFEU;

Considérant que cela à occasionner de nombreux déplacements couteux du service incendie de Saint-Marcel-de-Richelieu, ainsi que des municipalités environnantes qui sont en entraide;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le G-200 et que cela contrevient à l'article 20: *FEUX EN PLEIN AIR -Il est interdit à toute personne de faire un feu en plein air, sans avoir demandé et obtenu préalablement du directeur du service incendie de la municipalité ou de son représentant désigné un permis de brûlage émis en conformité avec les règlements municipaux en vigueur.*;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer une facture aux contrevenants dudit règlement au coût des déplacements de l'entraide pour une première offense. Le coût même du déplacement du service incendie municipal sera assumé par la Municipalité pour la première offense, mais pas pour la deuxième et les suivantes.

Monsieur Pascal Bernier retire son vote pour apparence de conflit d'intérêts.

6.4 GÉNÉRATRICE STATIONNAIRE-OFFRE DE SERVICE-GROUPE MASKA

20-05-64 Considérant la réception de l'offre de Groupe Maska Inc. pour l'achat d'une génératrice usagée;

Considérant que cette génératrice convient aux spécifications demandées pour le fonctionnement du bâtiment de l'Église servant de centre d'hébergement en cas de sinistre majeur et pour le fonctionnement du bureau municipal qui devient le centre de coordination lors de sinistre majeur;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que l'offre s'élève à 18 500\$ avant taxes;

Considérant qu'un inverseur de transfert automatique neuf de marque Cummins-Onan est proposé, mais que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'approvisionnera auprès de son électricien lors de l'installation des raccords électriques;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Groupe Maska Inc. au coût de 18 500\$ avant taxes, mais sans l'inverseur de transfert qui sera fourni par notre électricien.

6.5 Sûreté du Québec-Facture-Lettre FQM

Monsieur le maire informe le conseil des démarches de la FQM visant à retarder les paiements à la Sûreté du Québec.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 RAPIÉÇAGE DES ROUTES-SOUMISSIONS

20-05-65

Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à cinq soumissionnaires pour les rangs et routes étant sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de correction de pavage un prix à la tonne métrique a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les trois soumissions suivantes, savoir:

- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée: 183,39\$ la tonne métrique taxes incluses;
- Vallières Asphalte Inc. : 181,66\$ la tonne métrique taxes incluses;
- Smith Asphalte Inc. : 180,51\$ la tonne métrique taxes incluses.

Considérant que deux des soumissions reçues sont conformes;

En conséquence,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Smith Asphalte Inc. au coût de 180,51\$ de la tonne métrique taxes incluses.

7.2 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-PONCEAU RANG BORD-DE-L'EAU NORD-SOUMISSIONS

20-05-66

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé par invitation des soumissions auprès de trois laboratoires par l'entremise du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Considérant que deux soumissions ont été reçues, soit:

- Englobe Corp. à 24 489,68\$ taxes incluses;
- Les Laboratoires de la Montérégie Inc. à 28 513,30\$ taxes incluses.

Considérant que les deux soumissions sont conformes;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains recommande de retenir la soumission de Englobe Corp., soit le plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve des disponibilités financières de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter le projet par manque de disponibilités financières et de se pencher sur la problématique ultérieurement.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2020. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Aucun (0) permis n'a été émis.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #20-439 AMENDANT LE RÈGLEMENT #06-335 INTITULÉ RÈGLEMENT D'URBANISME, AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'HABITATION DE CLASSE MULTIFAMILIALE (H-400) À LA ZONE CH-102

Avis de motion est donné par monsieur Pascal Bernier, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 20-439 amendant le règlement #06-335 intitulé règlement d'urbanisme, afin d'autoriser l'usage d'habitation de classe multifamiliale (H-400) à la zone CH-102.

Le premier projet de règlement a été déposé et remis aux élus comme la Loi le prescrit. Une dispense de lecture sera émise.

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'usage habitation de classe multifamiliale à la zone CH-102.

9.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #20-439 AMENDANT LE RÈGLEMENT #06-335 INTITULÉ RÈGLEMENT D'URBANISME, AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'HABITATION DE CLASSE MULTIFAMILIALE (H-400) À LA ZONE CH-102

20-05-67	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a adopté un règlement d'urbanisme afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;
	CONSIDÉRANT QUE	la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
	CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal désire autoriser les habitations de classe multifamiliale à la zone CH-102;
	CONSIDÉRANT QU'	un avis de motion a été donné par monsieur Pascal Bernier lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 mai 2020, conformément à la loi;
	CONSIDÉRANT QUE	le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;
	EN CONSÉQUENCE,	

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier;
Appuyé par madame Marguerite Desrosiers;
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 4 mai 2020, le premier projet de règlement numéro 20-439 intitulé «Règlement amendant le règlement no.06-335 intitulé règlement d'urbanisme, afin d'autoriser l'usage habitation de classe multifamiliale (H-400) à la zone CH-102».

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur le maire remercie les initiatives du comité de loisirs effectuées sur internet pour amuser la population.

10.2 AVENIR DU CAMP DE JOUR

Le conseil désire savoir le point de vue de la population avant de prendre une décision et penche vers un partenariat possible avec les municipalités ouvrant leur camp de jour.

10.3 EMPLOIS ÉTUDIANTS

En attente des subventions à recevoir et du déconfinement.

10.4 BRIGADIERS SCOLAIRE

Les brigadiers ont été contactés et seront prêts advenant le cas où l'école de St-Marcel aurait besoin de ce service.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #20-04-127- Règlement #20-559 modifiant le règlement #07-217 concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes-Adoption (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-05-68

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h20 .

Maire

Directrice générale